

Cour des comptes : les soutiens apportés à la filière volaille

17 octobre 2024

Dans un [rapport](#) paru en septembre 2024, la [Cour des comptes](#) présente son analyse de la filière volaille de chair française et des soutiens publics qui lui sont apportés. Les travaux portent sur la période 2013-2022. La Cour avait mené un exercice similaire pour la filière viande bovine, en 2023 (voir [billet](#)).

Dans la première partie du rapport, les auteurs indiquent que la consommation nationale a beaucoup augmenté : + 54 % entre 1999 et 2022. La volaille est ainsi la deuxième viande la plus consommée, après le porc. Cette progression masque une stagnation de la consommation à domicile et des achats de volailles bio et labélisées, ainsi qu'une forte baisse des achats de volailles entières, alors même que la production française s'était spécialisée sur ces segments. Les ventes de découpes et de produits transformés, elles, progressent (figure). Pour leurs productions, les industries agroalimentaires et la restauration hors domicile utilisent des découpes de poulets lourds et standards, souvent importées. Ainsi, en 2022, l'équivalent d'un poulet sur deux vient de l'étranger, essentiellement d'autres États membres de l'Union européenne (94 %). La filière fait également face à un déficit de compétitivité prix, surtout aux stades de la production puis de l'abattage. L'absence de mention d'origine sur les produits transformés à base de viande renforce encore ces difficultés.

Évolution de l'achat par les ménages français des pièces de volailles, entre 2000 et 2021

Source : Cour des comptes, d'après
FranceAgriMer – Kantar Worldpanel

Dans la seconde partie du rapport, la Cour indique que la filière a peu accès aux aides de la PAC. Néanmoins, des aides ont été attribuées à l'investissement pour la modernisation des bâtiments d'élevage et des outils d'abattage et de transformation. Modestes, elles sont principalement destinées aux productions sous labels et aux abattoirs locaux.

En conclusion, la Cour appelle l'État, les Régions et les professionnels à élaborer un plan cohérent pour la filière. Au préalable, elle pointe des limites du réseau d'information comptable agricole (RICA) quant à la connaissance des exploitations avicoles intégrées, qui est pourtant le modèle dominant dans la filière. Afin de mieux suivre ces entreprises, la Cour recommande de construire un outil statistique permettant de mieux suivre l'évolution de la production et de leurs performances économiques et environnementales. Elle suggère aussi de porter deux objectifs auprès des autorités européennes : l'extension de l'obligation d'étiquetage des viandes aux produits transformés qui en contiennent ; la pérennisation de l'étiquetage en restauration hors domicile.

Amandine Hourt, Centre d'études et de prospective

Source : [Cour des comptes](#)

